

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 3 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
Hors du DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin. Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 26 Octobre.

Les journaux intransigeants de la République continuent à combler de joie les bonapartistes, qui disent tous les jours, avec une audace et une candeur sans pareilles, que la question de l'avenir de la France se trouve placée entre le radicalisme et l'empire. C'est absolument le contraire qui est vrai. L'expérience nous ayant prouvé que l'un ne vaut pas mieux que l'autre pour le relèvement et la grandeur de notre pays, nous combattons ces deux systèmes avec une foi entière dans la nécessité de l'union de tous les hommes modérés et sérieusement conservateurs sur le terrain de la Loi Constitutionnelle.

Les radicaux rendent cette lutte facile par leurs extravagances et leurs visées criminelles; et ce qui nous préoccupe c'est de mettre au jour toutes ces folies, pour que les hommes d'ordre ne soient point effrayés et ne tombent pas dans les pièges de l'empire se présentant comme un sauveur, lui qui a tout compromis et tout perdu dans le passé.

A bas l'Etat, tel est en résumé le cri des radicaux. Cela est absurde, mais cela est ainsi. Oui c'est là le cri que poussent nos implacables démolisseurs de l'extrême-gauche.

Le *Moniteur universel*, disséquant en quelque sorte les projets qui se cachent au fond de ce mot, rappelle qu'ils criaient jadis : A bas la monarchie! Ils ont crié ensuite, ils crient encore à chaque instant : A bas la magistrature! A bas le clergé! A bas la police! et tout particulièrement dans ces derniers jours : A bas l'armée! Voilà qu'ils s'en prennent maintenant à cette « personnification vivante de la patrie, comme l'a dit excellemment un publiciste, à ce gardien du pacte social et de l'unité nationale, à ce protecteur des intérêts communs et de la sécurité de tous » qu'on appelle l'Etat, et réclament hautement sa suppression, au nom des doctrines de la Commune.

« Tout ce qui a cru vaincre et triompher en prenant Paris d'assaut, au mois de mai 1871, écrivait ces jours-ci l'organe principal de l'extrême-gauche, est cadavre, et la seule chose qui vive est cette idée de l'autonomie du peuple et de l'abolition de l'Etat, dont on a envoyé les premiers représentants à la mort, au bague, à la déportation, à l'exil. Avant cinq ans on ne discutera plus autre chose, et les prochaines élections générales se feront sur cet unique programme. »

Ainsi, si nous voulions les en croire, ils ne demanderaient pas autre chose que la fameuse anarchie proudhonienne : plus de gouvernement d'aucune espèce, plus de pouvoir public d'aucune sorte, plus d'autorité, quel que nom qu'elle prenne et sous quelque forme qu'elle s'exerce; « la vieille politique autoritaire agonise à Versailles. » Rien ne doit plus gêner l'expansion des facultés individuelles, rien ne doit plus entraver les volontés des citoyens. « Il n'y a plus de loi au-dessus du peuple », c'est le peuple qui fait la loi, qui la change si souvent qu'il lui plaît, « qui est à lui-même sa loi. » La liberté, en un mot, pour tous, la plus complète et la plus absolue.

Eh bien! non, dit le *Moniteur universel*, nous ne les croyons pas, ce n'est point cela qu'ils veulent; et nous avons la preuve que personne moins qu'eux n'est partisan de la liberté absolue. Qui donc fut plus autoritaire que ces communards dont ils se font les panégyristes et dont ils se disent audacieusement les héritiers et les continuateurs? Et peut-on imaginer une plus épouvantable tyrannie que celle que les hommes du 18 mars firent peser sur Paris, pendant plus de deux mois? Où était la liberté de la presse, quand on supprimait les journaux par douzaine et qu'on fusillait les journalistes? La liberté de réunion, quand on dispersait à coups de chassepot les manifestations pacifiques? La liberté de conscience, quand on saccageait les églises et qu'on traquait les prêtres et les religieuses? L'inviolabilité du domicile, quand on pénétrait chez les citoyens pour réquisitionner leur argent et pour les mener de force aux barricades? Où était enfin cette simple et innocente liberté « d'aller et de venir » qui a été inscrite en tête de toutes les Constitutions, même les plus monarchiques, quand on ne pouvait sortir de Paris sans se soumettre aux plus humiliantes formalités ou s'exposer aux plus sérieux dangers?

Tout cela est fort juste; mais encore une fois il ne faut point s'en effrayer. Le meilleur moyen de déjouer les entreprises du radicalisme, c'est de publier bien haut son programme. L'indignation publique suffit pour en faire justice, et la liberté que la Constitution nous garantit guérit elle-même les maux qu'elle engendre, en nous laissant tous les avantages qui résultent d'un gouvernement de discussion.

Si nous vivions encore sous le pouvoir absolu, les sociétés secrètes

nous feraient courir de véritables dangers; mais aujourd'hui, toutes les idées pouvant librement circuler, il n'y a point de surprise à redouter. Le bon sens des masses est plus grand qu'on ne le croit, et c'est une erreur immense en politique que de se défier de l'opinion. Dans un pays comme le nôtre où les neuf dixièmes de la population possèdent des terres, des rentes ou des actions, on peut faire ses affaires soi-même : elles n'en seront pas plus mauvaises.

CORRESPONDANCE

Versailles, 24 octobre.

Quoique nous soyons presque à la veille de la rentrée du Parlement, il faut avouer qu'on n'y pense guère, la situation politique extérieure primant actuellement toutes les autres questions. Dans nos cercles politiques on espère toujours que la Turquie se décidera à accepter l'armistice de six semaines qui lui est imposé par la Russie, armistice qui pourrait être renouvelé au besoin, si les conditions de paix n'étaient pas encore définitivement arrêtées à l'expiration du premier délai. On dit, en effet, que le général Ignatieff avant de faire part au Sultan des dernières résolutions de son gouvernement a sondé les dispositions de la Sublime-Porte, et que ces dispositions étaient assez conciliantes. On en conclut que la situation est un peu moins tendue aujourd'hui. Toutefois, ce ne sont là que des prévisions, sur la valeur desquelles nous serons fixés avant vingt-quatre heures.

On assure même, et c'est un bruit que je dois relater à titre de simple renseignement, que la Roumanie n'a conclu aucun traité avec la Russie, pour le transport des troupes. On prétend même que la Roumanie ne prendra à ce sujet aucune décision avant d'avoir consulté les puissances. Puissez ces bruits se confirmer, mais il serait imprudent au point où en sont les choses, d'accueillir ces bruits optimistes avec une confiance exagérée.

Le *Journal officiel* a publié ce matin les décrets qui pourvoient au remplacement de M. de Bourenille, secrétaire général du ministère des travaux publics.

C'est M. Pascal, inspecteur général de 2^e classe; qui a été promu à ces hautes fonctions.

Un autre décret nomme M. Rousseau, ingénieur de 1^{re} classe, à la direction des routes et de la navigation. Ces deux nominations ont été passablement accueillies dans le corps des ponts et chaussées.

On assure que M. Gambetta se rendra vendredi soir, au désir plusieurs fois vainement exprimé de ses électeurs. M. Gambetta prononcerait donc dans deux jours, à Belleville, un discours programme dans lequel l'opportunisme écraserait les intransigeants.

Les nouvelles venues aujourd'hui d'Espagne, nous font presser de nouvelles

complications ultérieures. A peine le carlisme est-il suivi de mort, du moins assoupi pour quelques temps, que les républicains complotent le renversement d'Alphonse XII. De nombreuses arrestations ont été opérées, parmi lesquelles celles de cinq généraux et un contre-amiral qui seraient, paraît-il, fort compromis.

ORIENT

Le public français envisage avec une certaine confiance les négociations décisives qui ont dû s'ouvrir, mardi, à Constantinople entre la Russie et la Porte. Les avis officieux de Saint-Petersbourg assurent en même temps que « les bruits pessimistes qui circulent ne sont nullement justifiés. » Nous nous bornons à constater ces prévisions, mais sans émettre d'opinion sur les chances plus ou moins grandes qu'elles ont d'être confirmées par les événements. Si le télégraphe apporte un éclaircissement quelconque, nous mentionnerons le fait aux *Dernières nouvelles*.

D'après la presse russe et allemande, la Russie insiste en faveur d'un armistice de six semaines, et réclame pour les trois provinces de Bosnie, d'Herzégovine et de Bulgarie une autonomie administrative qui les placerait sous le contrôle direct et la garantie des puissances.

C'est ce dernier point qui est évidemment le plus essentiel, on peut même dire qu'il contient tous les autres, car on ne suppose pas que la Porte, au point où en sont les choses, puisse élever la moindre objection contre l'armistice de six semaines, mais cette autonomie administrative des trois provinces, mais ce contrôle direct des puissances, la Porte les acceptera-t-elle? Voilà où est le noeud de la difficulté, et il faut que le public se rende bien compte de l'état des choses avant de passer de l'excès de la panique à l'excès de la confiance.

Nous faisons des vœux pour que la Porte compose avec les nécessités de sa situation. En cédant, elle fera l'opération qui consiste à choisir entre deux maux le moindre. Ressaisir sur les provinces des Balkans et sur la Bulgarie son autorité sans garantie, la Porte ne le peut plus après ce qui s'est passé. En continuant la lutte, ou plutôt en l'affrontant dans les conditions où elle se présente en ce moment, la Turquie attirerait sur elle les complications les plus redoutables et ouvrirait en quelque sorte sa propre succession. Il y a donc à souhaiter ardemment que ces considérations pèsent sur les résolutions de la Porte, car c'est l'intérêt de la paix, dans ce qu'il y a de plus considérable et de plus immédiat, qui est désormais en jeu.

On lit dans le *Temps* :

A défaut du consentement des six puissances garantes, qui permettrait à la Russie d'accomplir ses desseins en ayant l'air d'agir comme l'exécuteur des décisions de l'Europe, il est à présumer que la Russie se rabattrait sur un concert plus étroit, celui des trois cours impériales. Tout annonce, en effet, que la politique de l'Allemagne, sans avoir encore découvert ses intentions, s'en tient provisoirement au maintien de l'alliance entre Vienne, Berlin et Saint-Petersbourg. Quelques indices tendent, en outre, à faire croire que l'Autriche, ne voulant ni se soustraire à cet accord, ni laisser le développement des événements aux seuls mains de la Russie, pencherait vers une occupation à deux, pour laquelle elle avait d'abord manifesté tant de répugnance. Il sera sage, toutefois, d'attendre la démission du comte Andrassy, avant de regarder comme certain un revirement de conduite auquel cet homme d'Etat ne saurait personnellement se prêter. Ajoutons, enfin, pour être complets, que l'action de la Roumanie et celle du royaume de Grèce se sont accentuées depuis quelques jours, et donnent à penser que ces Etats secondaires se préparent à prendre part à l'aventure dans l'espoir de prendre part aux résultats. On prétend même que l'intervention de la Russie ne serait destinée qu'à préparer un démembrement de la Turquie d'Europe au profit de l'Autriche, de la Roumanie et de la Grèce. La conjecture est ingénieuse et ne manque pas de certains éléments de vraisemblance. Ce qu'on y voit de plus clair, c'est l'avantage qu'en retirerait l'Allemagne, évitant ainsi à la fois de contrecarrer la Russie et de lui abandonner le Danube.

Ce qu'on y voit moins clairement, c'est le profit que la Russie elle-même pourrait se promettre d'une guerre dont elle aurait supporté les risques et les dépenses. A moins, pourtant, qu'elle ne stipulât pour sa part, le libre accès à la Méditerranée, et ne renvoyât à l'avenir les espérances que lui laisserait la faiblesse des petits Etats formés sur les ruines de la puissance ottomane.

Un journal a parlé d'un accident survenu au duc d'Aumale, dans le cours d'une excursion militaire aux environs de Besançon.

Cette information ne reposait sur aucune espèce de fondement.

L'EXPOSITION DE 1878.

Lorsque le Gouvernement prit la grave résolution d'ouvrir à Paris, en 1878, une Exposition internationale universelle, la considération qui, dans sa pensée comme bientôt dans celle des deux Chambres; domina toutes les autres, fut celle d'assurer la paix à l'intérieur, et à l'extérieur d'en augmenter les chances dans une large mesure. Pas plus aux gouvernements

qu'aux individus, il n'est permis, sans doute, d'enchaîner l'avenir; mais ce qu'ils peuvent et doivent faire, c'est de préparer cet avenir, en écartant ou en favorisant toutes les influences qui contrarieraient ou favoriseraient la politique qu'ils se sont tracée. C'est ce qu'a fait le Gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, et si les intérêts commerciaux, industriels et artistiques de la France étaient liés à cette mesure, ceux de l'Europe tout entière, de la civilisation en général ne l'étaient pas moins.

Ce but vraiment civilisateur et pacifique, le gouvernement n'a pas cessé de le poursuivre. Il le poursuit encore, aussi énergiquement qu'il n'a jamais, en présence des événements dont l'empire ottoman est le théâtre, et c'est surtout une nouvelle manifestation de cette pensée qu'il faut voir dans les importants décrets que le *Journal officiel* vient de publier sur l'organisation financière de l'Exposition universelle.

Nous n'entrerons pas dans les détails de ces décrets, dont le premier a pour objet de fixer à la somme de 35,313,000 francs, somme proposée approximativement par le projet primitif, le crédit *illimité* ouvert au parlement au profit de l'Exposition de 1878, et dont les autres appliquent à la comptabilité spéciale des dépenses et des recettes qui doivent résulter de cette vaste entreprise les règles si simples, si claires et si efficaces de notre comptabilité en général.

Mais ce qu'il importe, surtout dans les circonstances présentes, de faire remarquer, c'est la pensée qui a inspiré le rapport ministériel qui précède ces décrets, et qui est l'expression de celle du cabinet tout entier. Le Gouvernement n'a pas voulu que la moindre incertitude pût planer sur ses intentions. Il n'a pas voulu que l'on pût un instant douter de sa politique, et c'est pourquoi il a réglé d'une manière définitive les mesures financières de l'Exposition de 1878. Et en les réglant, il a, en quelque sorte, proclamé de nouveau devant le pays et devant le monde entier: « que la parole de la France serait dégagée, et que les nations conviées à Paris en 1878 seraient certaines de trouver un édifice digne de les recevoir, et de produire avec éclat les chefs d'œuvres de leur travail. »

Cette politique n'a eu et n'a encore qu'un but: le maintien de la paix européenne, de cette paix qui seule peut rendre possible l'exposition de 1878 et concilier l'influence de la France, comme puissance modératrice et civilisatrice, avec le nouvel équilibre européen.

Dès le début de la question d'Orient, tel a été l'objet de notre action diplomatique, et elle s'est affirmée en ce sens de la façon la plus claire et la plus heureuse dans toutes les circonstances décisives qui ont marqué ses négociations. Sans nous engager avec telle ou telle puissance, c'est-à-dire sans nous compromettre dans des voies qui auraient pu nous écarter de ce but essentiellement pacifique, nous nous sommes énergiquement associés à un accord qui, si l'Angleterre ne se fût pas laissé entraîner à un isolement sur lequel elle a cherché depuis à revenir, aurait très-probablement prévenu les événements qui sont venus compliquer la question d'Orient.

Aujourd'hui encore, et nous en avons la preuve dans les mesures financières prises à l'égard de l'Exposition, cette politique est celle du cabinet français. Est-il avec l'Angleterre? Est-il avec la Russie? Poser ainsi la question, serait aussi inconsidéré que dangereux. Nous n'avons rien à pré-

tendre avec la Russie sur les rives du Bosphore, et nous n'avons pas, avec l'Angleterre, à défendre un empire sur celles de l'Indus. Mais nous avons besoin de la paix pour asseoir sur des bases solides notre prospérité intérieure, encore ébranlée des événements de 1870; pour mener à bonne fin cette Exposition universelle qui en sera le plus puissant auxiliaire; pour étendre enfin dans le monde cette influence civilisée à laquelle la France a dû plus encore qu'à ses armées sa gloire et sa grandeur. Hors de cette politique de paix, il n'y aurait qu'aventures et immenses périls. C'est cette politique de paix que poursuit avec patriotisme le gouvernement, et c'est celle qui, nous l'espérons, triomphera.

INFORMATIONS

M. Gambetta a écrit la lettre suivante au président d'un banquet de Saint-Amand;

« Paris, 13 octobre 1876.

« Messieurs et chers concitoyens,

« Je viens vous exprimer les profonds regrets que j'éprouve de ne pouvoir me rendre à votre invitation. Les travaux instants de la prochaine session parlementaire, la réunion de la commission du budget fixée au 16 octobre, me font un devoir de ne pas quitter Paris.

« Permettez-moi de croire que vous voudrez bien me redonner un jour l'occasion de vous visiter. J'ai à cœur de revoir ces populations si patriotes que j'ai vues à l'œuvre en 1870 et qui, en apportant à notre république une adhésion tous les jours plus ferme et plus efficace, ne font que persévérer dans la pratique des vertus publiques dont elles avaient donné tant de preuves aux jours de la défense nationale.

« Comme la grande majorité de la nation, vos campagnes sentent en effet que c'est sous la protection du gouvernement républicain, — sincèrement et loyalement servi, — que le pays pourra réparer les fautes du passé et développer dans le travail et dans la paix les magnifiques ressources de notre race et de notre sol.

« Pour une pareille œuvre, deux qualités sont essentielles à la démocratie française: la sagesse et la persévérance.

« La première consiste, dans le pays comme dans le Parlement, à maintenir l'union entre toutes les nuances du parti républicain, la seconde, à ne jamais se laisser rebuter par les difficultés, les obstacles, d'où qu'ils viennent.

« En acclamant la République du 20 février, la nation tout entière (et non telle ou telle fraction du corps électoral) a fixé pour tous la conduite à suivre. Les Chambres ont le devoir d'exprimer cette volonté dans les lois. Le gouvernement doit la faire passer dans les faits. Et, quels que soient les résistances, les timidités, les exagérations, les tiraillements que nous devons rencontrer, il faut faire prévaloir, sans violence comme sans faiblesse, la volonté de la France. C'est la tâche à laquelle vos représentants se sont voués et à laquelle ils ne failliront pas.

« Salut fraternel.

» LÉON GAMBETTA. »

L'AMBASSADE FRANÇAISE A ROME.

On lit dans le *Moniteur universel*:

M. de Corcelle, ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, cédant à des considérations d'âge et de santé, a donné sa démission. Il emporte dans sa retraite l'estime reconnaissante du gouvernement, auquel il a rendu des services hautement appréciés dans un poste des plus délicats. M. de Corcelle est remplacé par M. le baron Baude, actuellement ministre de France en Belgique, qui était désigné au choix du gouvernement par les précédents

de sa carrière et par son expérience des affaires diplomatiques.

Le *Moniteur universel* exprime, sur les services de M. Corcelle et la reconnaissance méritée que le gouvernement français lui a témoignée, des sentiments qui sont, au plus haut degré, ceux du Saint-Père lui-même; mais ce journal croit pouvoir motiver la retraite de notre ambassadeur par des raisons que ne sauraient admettre ceux qui, ayant l'honneur de connaître personnellement M. de Corcelle, ont eu l'occasion de constater l'énergie du concours qu'il était assurément fort en état de continuer à prêter au gouvernement français pour le bien public. Le gouvernement sait les véritables motifs de la détermination prise par notre ambassadeur près le Saint-Siège; s'il ne croit pas devoir les soumettre au public, il est convenable à la presse de s'abstenir de tout commentaire qui serait de nature à en altérer le caractère. D'ailleurs M. de Corcelle, en se retirant, n'a été déterminé que par de hautes convenances, et il s'est trop uni au gouvernement de M. le maréchal de Mac-Mahon dans son œuvre générale de conservation et de paix pour qu'on puisse voir dans sa démission une défaillance ou un acte de vulgaire opposition.

(Français).

CHRONIQUE MILITAIRE.

L'on vient de mettre à l'étude, au ministère de la guerre, l'importante question des gîtes d'étape. Il s'agit non-seulement de choisir les villes ou des bourgs situés à des distances à peu près égales et séparés à mi-chemin par une bonne *grand'halle*, mais encore de les choisir de telles sortes qu'ils puissent fournir à la cavalerie ou à l'infanterie, selon le cas, un abri et des approvisionnements suffisants, ce qui n'arrive pas toujours.

Les nouvelles étapes auront de 30 à 35 kilomètres au plus pour l'infanterie, et de 40 à 45 kilomètres pour la cavalerie.

Quant au logement, on réunirait le plus possible les hommes dans des casernes de passage au lieu de les disperser au gré des billets de logement à l'un ou à l'autre bout de la ville. Dans ce cas, l'allocation ordinaire pour l'étape serait supprimée, et les fournisseurs d'avant-garde prépareraient aussi bien la réception des soldats que celle des officiers.

LES AUMÔNIERS MILITAIRES.

Il n'est pas sans intérêt, au moment où la question des aumôniers militaires, qui préoccupe si vivement l'opinion publique depuis le vote de la chambre des députés, va revenir devant le Sénat, de faire exactement connaître comment fonctionne à l'heure actuelle le service religieux des hôpitaux et des garnisons.

On sait que la loi du 20 mai 1874 a disposé que les aumôniers militaires seraient exclusivement attachés à l'armée pour assurer le service religieux dans les garnisons ayant un effectif minimum de 2,000 hommes, et a maintenu l'organisation du service religieux des hôpitaux qui, aux termes de l'ordonnance du 1^{er} octobre 1814, comprend cinq classes d'aumôniers.

Il existe actuellement soixante-deux aumôniers de garnison: à Paris, Marseille, Besançon, Belfort, Verdun, Montauban, Avignon, Bayonne, Pau, Perpignan, Toulon, Chambéry, Grenoble, Saint-Etienne, Tarbes, Saumur, Bordeaux, Dijon, Bourges, Saint-Ger-

main-en-Laye, Versailles, Meudon, Clermont-Ferrand, Rennes, Constantine, Lille, Cambrai, Langres, Nantes, Douai, Valence, Arras, Saint-Omer, Oran, Mascara, Compiègne, Toulouse, Vincennes, Courbevoie, Nancy, Lunéville, La Rochelle, Châlons-sur-Marne, Tours, Alger, Orléans, Angoulême, Montpellier, Poitiers, Rosny, Romainville, Auxonne, Rouen, Limoges, Lyon et au Mans.

Sept autres aumôniers desservant les camps de Châlons, d'Avor, de Satory, de Villeneuve-l'Étang, de Sathonay, de la Valbonne et de Saint-Maur.

Quant au service religieux des hôpitaux militaires, il est assuré par deux aumôniers de première classe, dix aumôniers de seconde, neuf de troisième, dix de quatrième et quatre de cinquième classe.

En résumé, il existe en ce moment, soit en France, soit en Algérie, cent quatre aumôniers dont soixante-neuf pour les garnisons et trente-cinq pour les hôpitaux militaires.

CHRONIQUE LOCALE ET MÉRIDIONALE.

Lundi dernier, 23 octobre courant, a eu lieu à la Préfecture du Lot, en présence de M. Caviolle, conseiller de préfecture, le tirage au sort pour déterminer le rang d'après lequel les jeunes gens susceptibles de contracter l'engagement conditionnel pourront être admis à désigner parmi les corps indiqués, celui dans lequel ils doivent servir.

Les jeunes gens étaient au nombre de 44.

Voici l'ordre du tirage:

- 1 Vival (Hyppolyte-Camille), de Figeac;
- 2 Rougié (François), de Gramat;
- 3 Clary (Gaspard), de Cahors;
- 4 Calvet (Guillaume-Paul-Louis-Eugène), de Cahors;
- 5 Dupuy (Hugues-Maurice), de Cahors;
- 6 Trassy (Paul-Ernest-Basile-Antoine-Amédée), de Bretenoux;
- 7 Brugoux (Léopold), de St-Maurice;
- 8 Taillade (Antoine-Georges-Lucien), de Gourdon;
- 9 Fournié (Jean-Laurent-Paul), du Montat;
- 10 Montagne (Elienne-Guillaume-Alphonse), de Luzech;
- 11 Figuié (Pierre), de Cahors;
- 12 Lasserre (Paul-Charles), d'Espère;
- 13 Derrupé (François-Martial), de Luzech;
- 14 Combebias (Louis), de Cahors;
- 15 Alix (Pierre-Antoine-Augustin), de Cahors;
- 16 Lafargne (Eloi), de Prayssac;
- 17 Charriaux (Louis-Eugène-Léopold), de Figeac;
- 18 Dugès (Paul-Antoine), de Fontanes;
- 19 Castanié (Edmond Isidore), de St-Céré;
- 20 Meyrignac (Jean-Louis), de Cavagnac;
- 21 Rieux (Antoine), de Sarrazac;
- 22 Gasc (Louis-Jules), de Cahors;
- 23 Combelles (Victor-Elie), de Cahors;
- 24 Caussil (Arnaud), de Loupiac;
- 25 Lasvignes (Armand-Antoine), de Luzech;
- 26 Bousquet (Jacques), de Lherm;
- 27 Cantagrel (Louis-Eliacin), de Lherm;
- 28 Dablanç (Justin), de St-Géry;
- 29 Boussac (Jean-Baptiste), de Cahors;
- 30 Cayla (Jean), des Junies;
- 31 Pérès (Marie-Louis-Maurice-Eugène), de Figeac;
- 32 Genot (Arcade), de Labathude;
- 33 Loulmet (Jean-Edmond), de Crégols;
- 34 Lamelle (Jean), de Cahors;
- 35 Richard (Numa), de Luzech;
- 36 Berthoumiens (Antoine), de Montdoumerc;
- 37 Escrouzailles (Auguste-Eugène-Albert), de Bach;
- 38 Parra (Marcel-Casimir), de Crégols;
- 39 Blajanet (Jean-Paul-Antoine), de Cajarc;
- 40 Lafage (Emile-Antoine), de Cardaillac;
- 41 Dasquié (Jean-Baptiste), de Caillac;
- 42 Leymarie (Joseph-Elie), de Martel;
- 43 Prady (Amédée-Michel-Jean-Louis-Dieudonné), de Grézels;
- 44 Dugès (Pierre-Célestin), de Fontanes.

La même opération a eu lieu à Montauban et à ce sujet le *Journal de Tarn-et-Garonne* fait les réflexions sui-

vantes: « Nous avons publié hier la liste nominative des candidats admis au volontariat d'un an, établie, suivant les instructions ministérielles, par ordre du numéro qui leur est échue par la voie du tirage au sort. A ce sujet, qu'il nous soit permis de faire remarquer, que, s'il était absurde de dresser la liste, les années précédentes, d'après le rang d'inscription, ce qui était au moins une prime à la vigilance et à l'empressement, il n'est pas moins absurde de recourir à un tirage au sort, alors qu'on a déjà une liste par ordre de mérite.

En effet, le *Courrier* du 5 octobre, contient la liste des candidats qui ont obtenu le plus de points aux examens qu'ils ont subis; il était naturel de prendre cette liste et d'agir, comme pour les élèves sortants des écoles Polytechnique et de St-Cyr, qui ont le choix de l'arme et de la position suivant le n° qu'ils ont obtenu à l'examen final. N'eût-il pas été logique et rationnel que M. Séguéla, Antoine, par exemple, qui a obtenu 59 points 1/2 et a été classé le n° 1, fût le premier à choisir son régiment, tandis que le sort intelligent ne lui a donné que le n° 78? d'un autre côté, on des concurrents arrivé dernier sur la liste de mérite, obtient le 7° rang par le tirage au sort. Quel avantage y a-t-il, dès lors, à être le plus méritant?

Il nous semble que rien n'était plus simple, plus logique et plus rationnel que de former la liste d'après le rang obtenu au concours, en plaçant en tête ceux qui en sont dispensés comme ayant déjà conquis un diplôme. Voilà une idée qui satisfait la logique et le sens commun, et qui suffit d'être énoncée, pour nécessiter une réforme immédiate. Nous appelons l'attention de nos confrères sur cette intéressante question.

Le *Journal du Lot* partage entièrement cette manière de voir.

Mardi matin, le cadavre du sieur Germain, tanneur à Figeac, a été retiré des eaux du canal de cette ville. La veille, Germain avait été rencontré dans un état d'ivresse; en traversant le pont qui conduit chez lui, il s'était sur le parapet, et, ne pouvant maintenir l'équilibre, tomba dans le ruisseau. Dans sa chute, Germain se blessa aux genoux.

LA RÉCOLTE DES BLÉS EN FRANCE.

Le journal *l'Ecole agricole* publie un travail complet sur la récolte du blé en France, pour l'année 1876. Nous relevons dans cet important travail les renseignements suivants:

La surfaceensemencée en blé, qui était de (chiffre officiel) 6,946,981 hectares en 1875, est réduite approximativement à 6,633,000 hectares en 1876.

Le rendement des blés, en 1876, a atteint le chiffre de 93,355,000 hectolitres. La qualité de ces blés, comme poids et comme constitution du grain, est exceptionnellement belle.

Dans certains départements de grande production, les blés qui, en 1875, pesaient 73 à 74 kilos à l'hectolitre, en pèsent de 78 à 81 kilos en 1876. Cet écart est dans quelques départements de 82 à 84 kilos contre 70 à 72 en 1875.

L'addition du rendement en quintaux métriques pour toute la France est de 73,327,860 c'est-à-dire inférieure seulement de un million à un million et demi de quintaux sur le poids total de la récolte en 1875.

Un excellent moyen vient d'être appliqué par un commandant en retraite. Des mouchoirs portant le nom de mouchoirs d'instruction militaire sont répandus dans nos campagnes où les images ont plus de succès que les livres.

Nos jeunes gens apprendront avec les vignettes imprimées sur ces foulards ordinaires tous les éléments de l'instruction militaire qui leur sera donnée plus complète dans les régiments. Ainsi, au centre du premier mouchoir, du côté imprimé, une grande vignette explicative :

1° Le démontage et le remontage du fusil avec figures; 2° les règles du tir; le tir plongeant; 3° le tir sur un bot mobile. Les accessoires dont chaque soldat doit être muni sont dessinés à un des angles; les trois autres renferment des prescriptions concernant l'entretien du fusil.

Vingt petites vignettes très-bien dessinées encadrent la vignette centrale et montrent le tirailleur dans les diverses circonstances qui peuvent se présenter à la guerre; une explication de quelques lignes complète chaque vignette.

Ainsi, au-dessous du dessin représentant un cuirassier ennemi contre lequel un fantassin français croise la baïonnette, on lit ces détails :

Un tirailleur n'ayant plus de cartouches et obligé de combattre un cavalier doit se maintenir à sa gauche, côté où ce dernier se sert difficilement de ses armes; blessé à la main gauche, il n'est pas maître de sa monture.

Si le tirailleur est forcé de combattre de front, il ne doit jamais frapper le cheval au poitrail, mais au nez ou à la tête, et alors le cheval se cabre.

En résumé, toutes les vignettes de ces mouchoirs et les textes qui les accompagnent sont d'un mérite réel, et seront d'une grande utilité pour le soldat qui ne peut consulter avec fruit les règlements et théories mais dont la mémoire retiendra toujours quelque chose de ces figures qu'il aura constamment sous les yeux.

Un nouvel essai va être tenté dans l'organisation de l'infanterie, 48 régiments seront formés au moyen des quatrièmes bataillons des 144 régiments existants, chacun des 48 régiments en formation se composera de trois 4^{es} bataillons et sera sous les ordres d'un lieutenant-colonel.

On annonce que cet essai commencera le 15 novembre prochain, époque

à laquelle les 4^{es} bataillons quitteraient les dépôts.

Une découverte curieuse, mais qui devrait être en même temps un arrêt de mort pour les canards sauvages : Il paraît que ces animaux qui, au printemps et à l'automne, viennent s'abattre en quantités innombrables sur la France, engendrent une sorte de ver blanc qui est un poison violent pour les poissons. De là, une véritable épizootie et une des plus grandes causes de la dépopulation de nos eaux douces, dépopulation que rien ne semble devoir arrêter. Et, en effet, les canards qui émigrent en France se chiffrent, par année, à plusieurs centaines de millions, et chacun de ces canards déposant avec ses déjections plusieurs de ses vers dont l'absorption d'un seul suffit à foudroyer un poisson, même très gros, on conçoit aisément qu'on se trouve ici en présence d'un véritable fléau. Quant à l'existence même de ce fléau, elle est incontestable. Elle a été constatée par des autorités indiscutables, telles que MM. Geoffroy Saint-Hilaire, directeur de la société d'acclimatation, Gerbe, préparateur, et Balbiani, professeur au collège de France.

Une pareille découverte devrait être le signal d'une chasse à outrance au canard sauvage. Nous y gagnerions doublement, puisque plus nous mangerons de canard et plus il nous serait réservé de manger du poisson dans l'avenir. Malheureusement la loi est jusqu'ici indirectement protectrice du canard. En effet, cette loi, qui date de 1844, laisse aux préfets, et aux conseils généraux le soin de fixer l'époque de la chasse de ces volatiles, ainsi que les modes et procédés de cette chasse, et il en résulte que, tandis que dans certains départements, la chasse au filet, la seule efficace, est autorisée, elle est prohibée dans certains autres.

De ces derniers est, par exemple, le département de l'Ain, où l'on compte au moins huit cents étangs, sans compter les rives de la Saône et de l'Ain, qui sont infestées de canards. Il serait évidemment temps de prendre une mesure générale. Il est fort inutile, en effet, de persister à élever artificiellement du poisson dans des aquariums si, une fois dans les pleines eaux, il doit être ou mangé ou empoisonné par les canards.

EFFONDREMENT D'UNE ÉGLISE.

Un lugubre événement vient d'attrister la population de Brannay :

Il devait demander à Marco. Son esprit était comme une eau agitée et troublée qu'on laisse reposer quelques minutes et qui reprend bientôt toute sa limpidité. Il se rappela Lupo, ses parents, sa sœur, il se rappela leurs pleurs et leurs prières, la promesse qu'il leur avait faite et se sentit ému de compassion et en même temps remué par le remords et la honte.

Malgré cela il n'hésita pas un instant à prendre son parti.

— Parler à Marco d'un écuyer d'Ottorino, après une pareille conversation ! plaisantons-nous ? se disait-il, non, non, ils ne m'y prendront pas. Tant pis pour Lupo et pour les siens, mais je ne veux m'exposer pour personne. On fera du bruit à la maison : Ermelinde et Béatrix crieront... c'est leur affaire et je crierais plus qu'elles. Heureusement pour moi que je ne suis pas homme à me laisser mettre sous les pieds.

Et rempli de ces pensées qui ranimaient sa colère il quitta sa fenêtre et entra dans la salle avec un visage sombre et soucieux.

Béatrix qui, de sa place, avait vu son père s'entretenir longuement avec Marco, avait cru qu'il lui parlait de Lupo, et attendait avec anxiété la fin du colloque. Quand Marco quitta le comte et revint parmi la foule elle lui jeta à la dérobée un

regard pour lire sur sa figure le sort de son protégé. Mais elle ne découvrit rien, et fut obligée d'attendre l'arrivée de son père.

Elle le vit enfin arriver avec ce visage défilé dont nous avons parlé et cet aspect la terrifia.

— Eh bien, lui demanda-t-elle, aussitôt qu'il se fut approché, que vous a-t-il répondu ?

— A quel propos ?

— Comment ? A quel propos ? Mais à propos de la grâce de Lupo que vous lui avez demandée.

— Quelle grâce ? Je ne demande de grâce pour personne.

— Bonté divine ! il vous a donc refusé.

— Il ne m'a rien refusé, ni rien accordé, et cela ne regarda ni toi, ni moi ; as-tu compris ? Et tâche de ne pas trop parler, car tu pourrais nous créer de fâcheux embarras.

— Vous avez donc changé d'idée ?

— Oui, j'ai complètement changé d'idée, depuis que j'ai appris certaines choses que j'ignorais.

— Est-ce donc irrévocable ? N'y a-t-il pas de remède ? Faudra-t-il qu'il meure ?

— Allons, taisez-vous, petite folle ; et ne vous faites pas remarquer.

— Eh bien ! je vais lui parler moi-

même, je me jeterai à ses genoux, je le prierai tant...

— Il ne manquait plus que cela.

— Mais comment ? Mais pourquoi ? Mais dites-moi donc...

— Je l'ai dit tout ce que j'avais à te dire, tais-toi maintenant et occupe-toi de tes affaires.

A ces mots le comte se jeta au milieu de la foule et Béatrix resta étourdie et confuse. Elle croyait rêver.

Marco qui ne l'avait jamais quittée des yeux, dès qu'il eut vu s'éloigner le père, vint s'asseoir auprès d'elle et lui demanda, tout en s'excusant auprès de la tante, si elle voulait lui faire l'honneur de se promener un instant dans les salons. Il voulait lui montrer les tenants du tournoi.

Béatrix, qui désirait vivement avoir un entretien avec Marco pour lui demander la grâce de Lupo, accepta avec l'agrément de sa tante, la main qu'il lui offrait courtoisement, et ils commencèrent à se promener.

— Il doit y avoir douze tenants, comme vous savez, disait Visconti à Béatrix en la conduisant à travers les salons. Je vous en montrerai onze qui se trouvent ici présents ; quant au douzième, nous ne l'y rencontrerons pas. Je n'ai pas besoin de vous le faire connaître ; vous le

- LYCÉE DE CAHORS.
- Compositions du 16 au 21 octobre.
- Rhétorique.
- Discours franç. — 1 Lescaie; 2 Chapsal.
- Seconde.
- Narration franç. — 1 Appert; 2 Valat.
- Troisième.
- Géographie. — 1 Barbier; 2 Pélissier.
- Quatrième.
- Thème latin. — 1 Appert; 2 Labie.
- Cinquième.
- Thème latin. — 1 Bénéch; 2 Bariéty.
- Sixième.
- Thème latin. — 1 Bénéch; 2 Tinel.
- Septième.
- Version latine. — 1 Lagaspie; 2 Caviolle.
- Huitième.
- Calcul. — 1 Montal; 2 Bénéch.
- Enseignement spécial. — Deuxième année.
- Anglais. — 1 Garric; 2 Galtié.
- Première année.
- Anglais. — 1 Bénâtre; 2 Lacavalerie.
- Année préparatoire.
- Ecriture. — 1 Monbru; 2 Tulle.
- Classe primaire. — Première division.
- Lecture. — 1 Combes; 2 Denons.
- Deuxième division.
- Lecture. — 1 Pouget; 2 Fournié.
- Troisième division.
- Lecture. — 1 Segol, F.; 2 Segol, H.
- Quatrième division.
- Lecture. — 1 Palame; 2 Amadiou.
- Le censeur des Études,
T. DURAND.

DERNIÈRES NOUVELLES

Versailles, 25 oct. soir.

L'on est, actuellement, dans un moment d'attente au sujet des affaires d'Orient. Le général Ignatieff, après avoir remis hier ses lettres de créance au Sultan, a eu une entrevue particulière avec lui, dans laquelle il a dû lui faire part des demandes de son gouvernement.

On n'a ici aucune donnée précise sur cet entretien important. On ne peut donc raisonner actuellement que sur des renseignements qui n'ont pas encore un caractère de certitude absolue.

Il se dit, toutefois, que l'ambassadeur russe a particulièrement insisté sur un armistice de six mois. Quant aux autres points des demandes que l'on connaît, à savoir autonomie administrative des provinces insurgées, réunion d'une conférence européenne pour régler les conditions de cette autonomie et leurs garanties d'exécution. Si ces points ont été énoncés, il ne paraît qu'ils l'aient été sous forme d'ultimatum.

Il est de toute probabilité que si l'on est encore sans nouvelle précise de cet entretien, cela tient à ce fait : Le Sultan a dû recevoir communi-

tion des demandes russes, en faisant à ces ouvertures une réponse évasive et se réserver le temps de la réflexion et celui de pouvoir s'entendre avec les conseillers et prendre l'avis du Divan.

En pareil cas, un souverain de l'Occident aurait tenu vraisemblablement la même conduite, à plus forte raison a-t-elle dû être conseillée au Sultan.

La diplomatie turque a prouvé qu'elle savait faire trainer les choses en longueur. Il est possible que la réponse du Divan se fasse attendre quelques jours encore : il n'y aura pas lieu de s'émouvoir de ce retard.

Deux faits nouveaux sans préciser la situation lui ajoutent cependant quelque gravité : Le consul turc à Tiflis a été assassiné avec sa famille. On ne sait pas exactement ici quel a été le mobile de cet attentat. Résultat-il d'une vengeance particulière ? Ou bien est-il un indice de cette surexcitation populaire qui règne en Russie en faveur de la guerre sainte contre les Turcs, surexcitation que je vous signalais dernièrement ? Dans ce dernier cas, il pourrait avoir son contre-coup et surexciter encore davantage le fanatisme musulman déjà trop déchainé contre les chrétiens.

On se demande si, conformément à ce qui a été imposé à la Turquie, après l'attentat de Salonique, le gouvernement russe sera disposé à accorder une indemnité à la famille du consul, et s'il réprimera les auteurs de l'attentat.

L'autre fait que j'ai à vous signaler est le renfort qui a été donné à la flotte anglaise en station dans la baie de Bezika. On voit que là le cabinet Beaconsfield ne veut prêter aucun appui matériel à la Turquie, il veut aussi se tenir prêt à toute éventualité et être en mesure, le cas échéant, de pouvoir agir conformément à ses intérêts.

Les questions relatives à l'armistice paraissent devoir, à la session prochaine, créer de nouveaux embarras au gouvernement.

On affirme que le cabinet sera unanime pour repousser énergiquement toute proposition d'armistice.

Bourse de Paris

Cours du 26 octobre.

Rente 3 p. %.....	68.90
— 4 1/2 p. %.....	98.25
— 5 p. %.....	107.75

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 25 oct.	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.680 »	3.680 »
Crédit foncier.....	712 50	718 75
Orléans-Actions...	1.035 »	1.040 »
Orléans-Obligations.	322 30	324 »
Suez.....	633 »	626 25
Italien 3 %.....	69 80	69 80

connaissiez assez, et depuis longtemps déjà, n'est-ce pas ?

Béatrix rougit et ne répondit point.

— J'ai vu que vous l'avez salué avec beaucoup d'amabilité, le jour où nous sommes passés ensemble sous vos fenêtres. Je sais aussi qu'il a été longtemps l'hôte de votre père à Limonta, et que même à présent...

— Oui, c'est vrai, je le connais, dit Béatrix en baissant les yeux, et il a même un écuyer pour qui...

— Ne parlons pas de ses écuyers, s'il vous plaît, interrompit Marco, parlons un peu de lui.

Au moment où guidée par Marco, Béatrix allait entrer dans une longue chambre voisine du dernier des salons où se donnait la fête, elle se retourna et vit son père qui mettait le doigt sur les lèvres pour lui recommander de se taire et de bien prendre garde. Cet incident accrut encore l'embarras et la crainte de la pauvre enfant, déjà assez effrayée de se trouver seule avec un pareil homme, d'entendre des paroles qui tendaient à dévoiler le secret de son cœur et de se voir dans la nécessité d'implorer de lui une grande grâce.

A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
26 octobre 1876 (37).

MARCO VISCONTI

HISTOIRE DES TROIS CENTS
Par Tommaso GROSSI (1)

CHAPITRE XIV.
(Suite.)

— Je suis très satisfait, comte, de ce que nos liens d'amitié soient encore plus resserrés qu'auparavant.

Il lui serra la main et s'avança au milieu de la salle et se mêla à un groupe de seigneurs.

Le comte, resté dans l'embrasure de la fenêtre, maudit de bon cœur sa femme, sa fille et Ottorino qui l'avaient mis dans ce mauvais pas.

Quand sa colère fut apaisée et sa peur un peu calmée, et qu'il se fut consolé en songeant qu'à la fin tout s'était bien arrangé il se souvint de Lupo et de la grâce qu'il

(1) Traduit de l'italien par un membre de la Société des études du Lot.

RÉFORME ÉCONOMIQUE.

Sommaire du 15 octobre.

La civilisation moderne : I. Deux tendances. — II. Les nouvelles aristocraties. — III. La bourgeoisie. — IV. La politique de la réalité. — V. Le but de l'humanité. — VI. Les besoins de l'homme. — VII. Le Criterium du progrès. — VIII. Les mouvements progressifs et les mouvements rétrogrades. — IX. Les prétentions du gouvernement. — X. Le contrat. — XI. Les libertés nécessaires. — XII. Les garanties de la sécurité intérieure. — XIII. La sécurité extérieure. — XIV. Les deux civilisations. — XV. L'insurrection. — XVI. L'action de l'Etat. — XVII. Conclusion, par Menier.

Les aliénés et la loi du 30 juin 1838, par Paul Gérin.

L'assurance sur la vie aux Etats-Unis, par Henri La Luberne.

Chronique économique.

France. — La situation économique : I. L'atonie commerciales et industrielle. — II. Les comices agricoles et les idées de nos adversaires. — III. Les travaux d'économie sociale au Congrès ouvrier. — IV. La politique et la candidature ouvrière. — V. Un résultat moral, par Achille Mercier.

La situation agricole : Régénération de la France par l'agriculture. — La Nouvelle loi du progrès. — Les comices agricoles. — Comice de Saintes : Discours de M. Dufaure. — Comice d'Isigny : Discours de M. Drouyn de Lhuys. — Comices de Gien, de Mor-

laas, de Lille, de Lorraine, de Nozay-Dorval, d'Épernay, de Châteaubriant, de la Motte Beuvron, de Ploubalay, de Chambéry, de Montargis. — La situation des céréales en France. — Statistique agricole de l'Angleterre. — Les graines de vers à soie de Casabianda. — Le Doryphora decemlineata. — Le phylloxera dans l'Orléanais. — Un nouvel agent contre les insectes destructeurs des graines mises en terre, par Ernest Menault.

Angleterre. — La situation économique : I. Le congrès des Trades Unions à Newcastle. — II. Résumé du rapport général sur l'agriculture. — III. Le commerce du coton brut avec les États-Unis, par Edmond Barbier.

Allemagne Grèce. — La situation économique : Le Congrès d'économie politique à Brème. — Les chambres de commerce allemandes et les traités de commerce. — Les progrès de la Grèce au point de vue économique, par J. Hellès.

Bibliographie.

L'Histoire de France racontée par les contemporains, par L. Dussieux. — Histoire de l'Amérique du Sud, depuis la conquête jusqu'à nos jours, par Alfred Deberle. — De la condition de l'administration des villes chez les Romains, par Houdoy. — La France et l'Allemagne au printemps prochain. — L'Eucalyptus, son introduction, sa culture, ses propriétés, ses usages, etc. par Raveret-Wattel.

Bulletin économique.

Actes officiels. — Production et consom-

lation de l'alcool. — Le service télégraphique. — Le mouvement commercial en Grèce. — Le commerce du coton à la Nouvelle-Orléans. — Mouvement de la houille en Belgique pendant les six premiers mois des années 1874, 1875 et 1876. — La récolte des céréales en 1876, par Georges Lassez.

Bulletin politique.

LES PLUS GRAND SUCCÈS DU PIANO

OEUVRES NOUVELLES DE JULES KLEIN

Cerises Pompadour, Fraises au Champagne, Patte de Velours, Lèvres de Feu, Pazzo d'Amore, Cuir de Russie, valse.

Radis Roses ? Mazurka.

France adorée ! Marche française.

Cœur d'Artichaut, Peau de Satin, polkas.

Transcriptions brillantes à 4 mains, par **Renaud de Vilbac ;**

Cerises Pompadour, valse, Radis roses, mazurka.

Jules Klein, quadrille, composé par Deransart, chef d'orchestre de Valentino, sur les œuvres populaires du célèbre compositeur. (Le même quadrille transcrit à 4 mains, par **Renaud de Vilbac**.)

Valses chantées : *Fraises au Champagne et Pazzo d'Amore.*

Méodies célèbres de Jules Klein : **Rayons perdus, Soupir et Baisers.**

On reçoit Franco les œuvres de Jules Klein, en envoyant pour chacune 2 fr. 50 en timbres-postes à 4 mains : 3 fr. ; 2 fr. pour le Quadrille ; 1 fr. 70 pour les Mélo-dies) à Colombier, éditeur, rue Vivienne, 6, à Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE. est pour une jeune fille ou une jeune mère, le cadeau le plus utile qu'on puisse lui faire. C'est en même temps le plus profitable au donateur, puisqu'en paraissant 52 fois par an, vient chaque semaine rappeler à l'abonnée le souvenir de la personne à qui elle doit cet abonnement.

Publiée par la maison Firmin-Didot, dont le nom est une garantie de la moralité et de la bonne exécution du journal, la *Mode illustrée* en 16 années d'existence, par l'exactitude et le nombre de ses patrons, par le fini de ses gravures, la clarté des explications, par les conseils éclairés de sa directrice M^{me} EMELINE RAYMOND, conseils s'adressant à toutes les conditions de fortune et toutes les circonstances de la vie, a obtenu un succès sans précédent jusqu'ici.

Essentiellement journal de la famille, ennemi d'un luxe exagéré, rejetant impitoyablement toute annonce et réclame fallacieuse, la *Mode illustrée* a toujours eu pour but de donner à ses abonnés le goût d'une élégante simplicité renfermée dans les bornes d'une sage économie, et de leur apprendre, par une bonne entente de la vie intérieure, à ne pas se livrer à des dépenses au-dessus de leur position ; c'est ce but moral qui a fait la force et le succès

de la *Mode illustrée*. c'est par là que ce journal doit s'imposer à toutes les familles.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT et C^e, 56, rue Jacob, à Paris.

Prix pour les départements :

1^{re} édit. : 5 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. 4^e — avec une gravure coloriée chaque numéro : 5 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

Vent-on avoir le tableau le plus pittoresque et le plus vrai de notre époque ? On n'a qu'à parcourir la publication que lance en ce moment M. J. Philippart : LES FRANÇAIS PEINTS PAR EUX-MÊMES. Jamais on n'a vu se grouper autant d'illustrations du crayon et de la plume pour la confection d'un ouvrage. De part et d'autre, c'est un bataillon d'élite, et, si on les nommait, on en compterait plus de 450. — En fait d'humour sérieuse, on ne trouvera jamais rien d'aussi digne de rester. Il paraît deux livraisons par semaine, au prix de 25 c. l'une ; 30 c. par la poste.

Elles sont en vente chez J. Philippart éditeur des Français, rue de Buci, 12, à Paris, et chez M. Girma, libraire à Cahors.

Pour tous les extraits et articles non-signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

A VENDRE. — Vieux papier, pour épicier, mercier, boucher, etc. S'adresser au bureau du Journal.

BAYLES JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par la travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fomis des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes ; on trouvera aussi le même assortiment longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eaux et à bulle-d'air, mires, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, trousse de voyage, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Bel assortiment de coutellerie fine, de sécateurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.

ORFÈVRE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

Atelier de Reliure

CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.

J. SARRAZIN, FILS

rue Brives, près le boulevard Sud, à Cahors.

PRIX MODÉRÉS.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS : Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le *Journal du Dimanche* compte maintenant vingt années d'existence ; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente
Le volume broché, pour Paris..... 43 fr.
id. pour les Départements..... fr.

COMMUNE DE SOTURAC PAROISSE D'AGLAN

Le public est prévenu que l'Adjudication concernant la reconstruction de l'Eglise d'Aglan, aura lieu au presbytère de cette paroisse, le Dimanche, 19 novembre, à 3 heures du soir.

La dépense totale s'élève à la somme de 17,389 48 non compris la somme à valoir.

Cautionnement en argent 867 47

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

Galerie de Fontenille boulevard Nord, à CAHORS.

Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel brodé or.



OCCASION

A VENDRE

UNE EXCELLENTE MACHINE DU MEILLEUR MODÈLE à fabriquer les Eaux gazeuses Ensemble ou séparément environ 200 syphons.

S'adresser au bureau du Journal.

LE BIEN PUBLIC

DE PARIS Journal quotidien, politique et littéraire LE PLUS VARIÉ DES JOURNAUX SÉRIEUX Informations rapides et précises Expédié par les trains-poste du soir

PRIMES EXCEPTIONNELLES La Réforme économique, Le Journal des Jeunes Mères, La Vie domestique, etc.

DÉPARTEMENTS Trois mois : 15 fr. | Six mois : 30 fr. | Un an : 60 fr. Un Numéro : 15 centimes

ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS Sur demande par lettre affranchie

Paris, Rue Coq-Héron, 5

CRÉDIT LITTÉRAIRE

J. GIRMA boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

100 fr. de livres.....	5 fr. par mois.
200 —	40 —
300 —	15 —
400 —	20 —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal ILLUSTRATION dont le prix est de 18 fr.

GUERRES DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

ET DU PREMIER EMPIRE

PAR UNE SOCIÉTÉ D'ÉCRIVAINS MILITAIRES ET CIVILS ET D'APRÈS LES DOCUMENTS LES PLUS AUTHENTIQUES DE CETTE ÉPOQUE MÉMORABLE DE NOTRE HISTOIRE

13 volumes in-8°, contenant 166 cartes et plans gravés sur cuivre AVEC UN MAGNIFIQUE ATLAS

Contenant 72 planches in-folio gravées sur cuivre, représentant les principales batailles et les monuments élevés à la gloire de nos armées, d'après les tableaux et les bas-reliefs célèbres de Horace Vernet, Carle Vernet, Gros, Girodet, Gérard, David, Lesueur, Bergeret, Gaulle, Chénard, Dejoux, etc., etc. Prix..... 100 fr.

Payables cinq francs par mois.

GRAND DICTIONNAIRE LAROUSSE Le dernier volume de cette œuvre immense vient de paraître, l'ouvrage complet formant 45 gros volumes, livrés de suite. Prix..... 600 fr.

Payables vingt francs par mois.

LIBRAIRIE ABEL PILON

33, rue de Fleurus, à Paris

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

CINQ FRANCS PAR MOIS JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION.

Pour un achat au-dessus de cent francs le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois pour un achat de cent francs et au-dessous.

Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de paiement, sans pour cela que les prix des éditeurs soient augmentés. (Voir notre Catalogue.)

TOUTE DEMANDE NE PEUT ÊTRE INFÉRIEURE A VINGT FRANCS.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Opéras-comiques et Opérettes, Morceaux détachés d'Opéras, Musique vocale, Musique d'ensemble, Musique pour tous les instruments, Musique religieuse, Musique militaire, etc.

Nos Catalogues sont marqués aux prix nets à vendre, c'est-à-dire qu'une diminution de deux tiers se trouve faite ; un morceau de 6 fr. est marqué 2 fr., etc.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains : Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi ; doigtée par Moscheles, soit 11 vol. grand format. Prix : 80 fr. Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers, et le Catalogue spécial de Musique.

MARCOLS (Ardèche). Eau Minérale alcaline, ferrugineuse, très-gazeuse. Eminentement tonique et digestive. Seule eau ferrugineuse qui ne constipe pas et ne s'altère pas. Très recommandée contre toutes les affections liées les organes biliaires, la gravelle ; reconsciens et marchands d'eaux minérales. — Administration à Marcols (Ardèche).

La Société désire être représentée par une bonne pharmacie dans toutes les villes où elle n'a pas encore créés de dépôts.